

LA PERFORMANCE
VOUS OUVRE
LE MONDE



GRUPE
MAROC
TELECOM



POLITIQUE

P.4,5

Enfin, le dialogue



POLITIQUE P.4

Confidentiel: Edem Kodjo murmurerait désormais à l'oreille de Jean-Pierre Fabre

ECONOMIE P.7

De nombreuses banques pour un taux de bancarisation encore très faible

P.8
Safer: des résultats en constante progression

DOSSIER P.10

Adoption d'enfants: de bonnes pratiques togolaises malgré les nombreux défis



SAHAM ASSURANCE VIE
VIE - DÉCÈS - CAPITALISATION

Rejoignez la grande famille



Avancez Librement

PAR LA VOLONTE DU PEUPLE

« Nous sommes réunis ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la force de la baïonnette ». Cette citation de monseigneur Fanoko Kpodzro à l'ouverture de la conférence nationale souveraine en juin 1991, reprenant la phrase prononcée lors des Etats généraux en France en 1789 par le révolutionnaire Mirabeau, avait provoqué un tonnerre d'applaudissements dans la salle Fazao qui abritait ces assises inédites au Togo.

Elle fut également et malheureusement annonciatrice de ce que ces dernières allaient être : un rendez-vous manqué. Celui incontrôlé de règlements de comptes, de stigmatisation, de lecture manichéenne de la situation politique. Pour au final se transformer en tout sauf en ce pourquoi il fut organisé : un cadre pour faire le bilan d'une vie politique tumultueuse, mais surtout pour réconcilier les fils d'un même pays, renforcer le vivre ensemble et construire une société plus libre et plus démocratique. A l'instar des assises qui l'ont inspiré, celles brillamment réussies par les Béninois et dont ils jouissent jusqu'alors des fruits, parce qu'ayant eu des acteurs des deux bords plus responsables et davantage au fait des vrais enjeux.

Vingt sept (27) ans plus tard, le même hôtel mais dans une autre salle, accueille de nouveau la classe politique togolaise. Il est vrai dans un autre contexte, sous un format et cadre différents. Mais l'objectif est le même un quart de siècle plus tôt : faire repartir la société togolaise sur de nouvelles bases, plus justes, plus égalitaires, plus démocratiques et davantage réconciliée après avoir regardé son passé sans concession mais sans excès. De fait, si les participants représentant globalement le pouvoir et l'opposition sont dans la salle Evala par la volonté du peuple, il faut qu'ils n'en sortent, non pas par la force de la baïonnette, mais uniquement après avoir trouvé un compromis qui solde maintenant et définitivement les contentieux et difficultés politiques qui minent le pays des lustres. Et qui sont à l'origine des crises cycliques qui exaspèrent les Togolais.

Chacun des animateurs de la vie publique de notre pays doit s'y engager, jouer sa partition et l'assumer. L'heure est à l'esprit de responsabilité. Les postures jusqu'aboutistes doivent être absolument rangées dans les obsolètes placards et la mauvaise foi définitivement considérée comme un caractère inadmissible dans cette circonstance. Elle est aussi à l'union sacrée car l'enjeu est celui de la préservation du vivre ensemble. Le facilitateur ghanéen, Nana Akuffo-Addoh dont il faut saluer le niveau d'implication et sa détermination à aider notre pays à sortir de l'ornière nous a montré la voie.

Bien que n'étant qu'« ami et frère des Togolais », il ne ménage aucun effort pour la réussite du dialogue ouvert le 19 février, y compris en délaissant ses affaires d'état pour être en personne, aux côtés de la classe politique togolaise. Nos hommes et femmes politiques doivent être interpellés par cet engagement. Et y prendre de la graine. Le peuple, celui de la coalition comme celui d'Unir, celui qui marche comme celui qui est silencieux a un espoir : que la fumée blanche sorte, au plus tôt !

Mgr Philippe Kpodzro, l'archevêque revanchard

Ayi d'ALMEIDA

Décidément, il n'a toujours pas digéré ce qu'il considère comme un chasse-à-l'homme du pouvoir, dont le point d'orgue fut l'humiliation dont il estime avoir été victime pendant la période où il a dirigé la conférence nationale souveraine et plus tard le Haut Conseil de la République (HCR). Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro n'arrive pas à tourner la page de la politique, après un parcours qui visiblement lui laisse un goût d'inachevé. De fait, il ne peut s'empêcher de s'inviter, à intervalles réguliers, dans le débat public, distribuant les bons et les mauvais points, mais prenant toujours soin de dérouler son récit de l'histoire, essentiellement autour de sa personne. Sans gants, et malheureusement souvent avec beaucoup de dégâts. Après sa sortie polémique sur l'hymne nationale il y a peu, l'archevêque en a remis une couche la semaine dernière, cette fois-ci sur sa lecture des soubresauts politiques de notre pays. Sa conférence de presse, organisée en solitaire à quelques jours de l'ouverture du dialogue annoncé, interroge sur les motivations du prélat

La démarche en elle-même même était fort bien curieuse. Un évêque qui convoque la presse pour commenter l'actualité et exprimer ses positions, à la veille d'un grand raout politique sensé mettre fin à six (6) mois de crise. Ceci est d'autant plus surprenant que quelques jours avant, la Conférence des Evêques du Togo (CET) avait rendu publique une déclaration.

Dans son message, cette instance mise en place par l'Eglise catholique avec pour but de « créer un climat de concertation régulière entre les ordinaires, favoriser la coordination des activités pastorales de leurs diocèses afin de mettre en commun, pour le profit de tous, l'expérience de chacun et d'harmoniser autant que possible

pas une occasion pour « refaire le match » de la conférence nationale souveraine et du HCR. A preuve, toute la partie de sa longue déclaration de 27 pages où il désigne ceux qui ont constitué à ses yeux les obstacles à l'évolution démocratique dans notre pays, indexant (c'est attendu) Gnassingbé Eyadéma et son entourage, et plus surprenant, égratignant Joseph Koffigoh, contre lequel il a visiblement gardé une dent.

SENILITE :

Peu de temps après la sortie du prélat, c'est l'incompréhension générale. A la période de surprise, a succédé la séquence de condamnations tous azimuts. Plusieurs

Il faut dire que le timing n'était pas pertinent du tout ; l'intervention de l'évêque à quelques jours du dialogue n'étant pas neutre. Il aurait voulu polluer voire saboter les discussions qui allaient s'ouvrir qu'il ne se serait pas pris autrement.

Au demeurant, en abordant et en prenant position sur des thématiques inscrites à l'ordre du jour des assises nationales et considérées comme les plus problématiques comme le retour à la Constitution de 1992 ou la non candidature de Faure Gnassingbé en 2020, monseigneur Kpodzro a fait preuve de légèreté coupable et d'irresponsabilité intolérable. En revanche, pas un seul mot sur sa propre



les méthodes », et dans laquelle siègent monseigneur Kpodzro comme l'ensemble des évêques, avait appelé la classe politique à prendre ses responsabilités et les fidèles, à prier pour la réussite du dialogue.

En prenant une initiative personnelle qui vient embrouiller le message d'apaisement et d'appel à l'esprit de responsabilité prônés officiellement par l'Eglise, l'archevêque émérite de Lomé confirme les accusations portées contre lui régulièrement, selon lesquelles il serait dans une vengeance permanente contre le pouvoir, qu'il désigne comme responsable de ses déboires tout au long de sa vie épiscopale et lors de la parenthèse de la période de transition. En somme, le « fils akposso » ne manquera

organisations et commentateurs ont dénoncé l'« irresponsabilité de cet homme de Dieu engagé dans un combat personnel et motivé par l'esprit de revanche ». Joseph Koffigoh a malicieusement et délicatement traité Mgr Kpodzro de « menteur », évoquant son âge (88 ans) et donc l'hypothèse d'une sénilité. Celle-ci est reprise en off par certains responsables de l'église à Lomé.

Qui ont confié à notre rédaction qu'une démarche visant à faire annuler à l'ancien président du HCR sa conférence de presse à quelques heures de sa tenue, avait avorté ; les initiateurs ayant craint les interprétations ultérieures que cela aurait pu provoquer.

responsabilité dans les difficultés connues par la transition et pas une once de mea culpa pour n'avoir pas pu gérer et assurer, à l'instar de Mgr Isidore de Souza au Bénin, le processus de transition.

Or c'est justement ses partis pris systématiques, ses sorties intempestives, son incapacité à se départir de ses propres opinions et à s'élever au-dessus du lot pour faire converger deux parties quasi irréconciliables vers l'intérêt commun, qui expliquent pour une bonne part ses échecs. Mais là, c'est une autre histoire que l'« instrument de Dieu pour le salut de la vie de l'Eglise et de la nation togolaise » comme se décrit lui-même monseigneur Kpodzro, ne racontera sans doute jamais.

LA PERFORMANCE VOUS OUVRE LE MONDE



GROUPE
MAROC
TELECOM

moov.tg

Le Groupe Maroc Telecom, leader des solutions télécoms en Afrique, et Teddy Riner, double champion olympique de judo et 9 fois champion du monde, partagent tellement de valeurs de respect, de confiance et de générosité qu'ils ne pouvaient que se rencontrer.

Nous visons les mêmes objectifs : transmettre notre savoir-faire et notre modèle unique de réussite pour que chacun puisse atteindre l'excellence.

Nous construisons un même rêve : donner à chaque togolaise et togolais le pouvoir de réaliser ses projets, d'apprendre, de se comprendre, d'entreprendre et de réduire les distances entre les pays et les hommes.

CONFIDENTIEL :

✎ Ayi d'ALMEIDA

Edem Kodjo murmurerait désormais à l'oreille de Jean-Pierre Fabre

En politique, il ne faut jurer de rien, dit-on. Après des années de tensions avec Edem Kodjo du temps où il était le lieutenant et le porte-flingue de Gilchrist Olympio à l'Union des Forces de Changement (UFC), auxquelles ont succédé celles pas moins tendues depuis qu'il dirige l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), l'heure serait au rapprochement entre Jean-Pierre Fabre et l'ancien secrétaire général de l'OUA.

Et pourtant, ce dernier a toujours été la tête de turc des « radicaux » de la vie politique togolaise qu'incarne le

leader de la formation orange. Cadres et militants ont toujours présenté monsieur Kodjo comme l'un des « fossoyeurs de la démocratie » dans notre pays.

Ou encore un traître à la cause de l'opposition, quand bien même les observateurs les plus avertis, le considéraient comme l'une des personnalités ayant les qualités et les compétences pour diriger le Togo post-Eyadéma. Selon nos informations, les choses semble-t-il sont en train d'évoluer et une idylle, balbutiante depuis plusieurs mois, est en train de s'installer entre les deux hommes.



Edem Kodjo échangeant avec Jean-Pierre Fabre de dos à droite

Au point que le président de Pax du leader de l'ANC, certains de Africana mettrait à la disposition ses réseaux et relations. Comme ce

rendez-vous arrangé récemment entre l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo et Jean-Pierre Fabre, accompagnée de Brigitte Adjamagbo-Johnson.

Qui, soit dit-en passant, n'ont pas pris la peine (le risque ?) d'informer leurs pairs de l'opposition de cette rencontre. Si l'entourage des deux hommes refuse de confirmer l'information, ce rapprochement serait cependant à l'origine de la souplesse et du recentrage manifestés depuis peu par Jean-Pierre Fabre. Peut-être la condition posée par l'ancien Premier ministre à leur « rapprochement » ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Enfin, le dialogue

Après six (6) mois de crise politique et quatre (4) jours de travaux préparatoires, le dialogue inter-togolais s'est ouvert lundi dernier à Lomé. Dans son discours inaugural, le président ghanéen, Nana Akufo-Addoh, facilitateur, a plaidé que les participants privilégient l'intérêt supérieur de la nation. Les discussions qui ont duré toute la journée, ont été suspendues en fin de soirée sur quelques avancées sur les mesures d'apaisement et en vue d'accorder du temps de réflexion aux deux parties sur les points abordés. Elles devraient reprendre le 23 février.

C'est l'hôtel du 02 février qui abritera pendant une dizaine de jours les travaux du dialogue inter-togolais officiellement démarré le 19 février. Ces assises qui réunissent pouvoir et opposition ont été ouvertes par le président du Ghana, Nana Akufo-Addoh, facilitateur depuis le début de la crise avec son homologue guinéen Alpha Condé.

Devant le parterre d'invités composés des responsables des institutions de la République, des différentes couches socioprofessionnelles du pays, de l'ensemble de la classe politique y compris de plusieurs personnalités qui ont animé la vie publique, ainsi que des diplomates en poste au Togo, le dirigeant ghanéen s'est d'abord dit honoré que les Togolais se soient accordés sur son nom pour faciliter les discussions. Considérant que les deux peuples ont des destins liés, il a exhorté les participants à trouver des solutions rapides et pérennes à la crise qui secoue le pays.

« Ce dialogue doit prendre en compte uniquement l'intérêt des Togolais » a-t-il lancé, estimant qu'« il y a un intérêt d'avoir un état de démocratie, un état régi par des droits et des devoirs, un état ouvert qui permet au peuple de s'exprimer librement, de choisir ses dirigeants de façon transparente ». « C'est ça le défi de notre génération en Afrique » a-t-il conclu.

MAUVAIS PRESAGE.

Avant même que pouvoir et opposition n'entrent dans le vif du sujet, notamment les questions relatives

aux réformes institutionnelles et constitutionnelles, l'intervention du chef de file de l'opposition Jean-Pierre

Fabre parlant au nom de ses pairs de la coalition des 14 partis politiques, et qui a précédé celle du président

ghanéen et du représentant d'Unir, Charles Kondi Agba, a un peu douché l'enthousiasme des observateurs.



Photo de famille des participants à l'ouverture du dialogue

LES CONFIDENCES DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Tout au long des discussions préparatoires, notamment sur le règlement intérieur et les modalités du dialogue, des lignes de fracture et les clivages au sein de la coalition sont nettement apparus.

Avec d'un côté le représentant du PNP, Ouro Djikpa Tchatchikpi qui ne connaît rien de l'Etat et du fonctionnement des institutions au point d'exaspérer souvent par ses interventions l'ambassadeur du Ghana au Togo Daniel Oséi, porte parole du groupe de facilitation, de l'autre le représentant de l'ANC Eric Dupuy qui visiblement prêchait essentiellement pour sa

paroisse, cherchant à se servir du dialogue pour faire passer les desideratas de son leader qui croit pouvoir en obtenir le départ de Faure Gnassingbé. Entre les deux, Jean Kissi du CAR, cherchant à se situer au centre de l'échiquier, louvoyant entre réalisme, flexibilité et politique des petits pas et intransigeance de ses deux camarades, qui le contredisaient d'ailleurs souvent.

Ces frictions intestines sont aggravées par les soupçons de cachotterie qui pèsent sur Jean-Pierre Fabre et Brigitte Adjamagbo-Johnson, encore partis clandestinement rencontrer l'ancien président nigérian Olusegun Obasandjo.

En effet, alors que monsieur Agba fut dans le discours convenu, affirmant que son parti venait au dialogue « dans un esprit d'ouverture parce que nous savons que notre intérêt à nous tous Togolais est d'arriver à résoudre dans la tolérance et le respect mutuel tous les griefs quelle que soit leur nature », souhaitant que les assises permettent « de solder les difficultés vécues ces derniers temps », en écho la tonalité du leader de l'ANC fut pour sa part, totalement différente. Pour l'ancien lieutenant de Gilchrist Olympio, « la crise qui mine le Togo est profonde. Elle prend ses racines aussi loin que le 13 janvier 1963 lorsque le premier président de la république togolaise a été assassiné » déclare-t-il en introduction. Avant d'affirmer que « c'est depuis cette date que le pouvoir d'Etat est confisqué et conservé par la force et dans le sang par la dynastie des Gnassingbé.

C'est également à cette date que remonte la nouvelle lutte de libération engagée par le peuple togolais pour s'affranchir de l'oppression et retrouver sa liberté et sa dignité ». Ambiance !

Dans ce contexte, monsieur Fabre soutient « qu'aujourd'hui cette lutte est entrée dans une phase décisive et irréversible car excédé par plus d'un demi siècle de violation massive des droits de l'Homme et de mal gouvernance, l'ensemble du peuple togolais se mobilise massivement sur toute l'étendue du territoire national et à l'étranger dans la diaspora pour manifester son rejet absolu de la dictature et exiger le retour à la constitution originelle de 1992 avec ses conséquences », notamment le départ de Faure Gnassingbé et l'instauration d'une transition.

(Suite à la page 5)

Enfin, le dialogue

(Suite de la page 4)

Avant d'insister sur le fait que les « préoccupations et les revendications des populations togolaises portées par la Coalition des 14 partis ainsi que la société civile de même que les voix de sorties que nous préconisons font l'objet d'un memorandum soumis à votre attention ». Et presque de menacer : « il en ressort notamment que notre participation à la présente assise demeure liée à l'achèvement des mesures d'apaisement convenues... Nous en appelons à cet égard au sens de responsabilité et à la bonne foi du pouvoir togolais. Le peuple togolais meurtri, excédé mais résolu et déterminé, est à l'écoute, il est dehors et il espère, il est debout et il nous attend. » Le décor est planté et les germes de blocages semés.

PAS SOUVERAINE :

L'intervention de Jean-Pierre Fabre qui semble arc-bouté sur ses exigences initiales, sans à aucun moment exprimer sa latitude et celle des siens à faire preuve d'ouverture, fait craindre déjà des risques d'échecs. De fait, ces assises ne seront pas une conférence nationale souveraine bis, comme d'ailleurs cela a été rappelé lors les travaux préparatoires, qui ont relevé dans les objectifs assignés au dialogue, un élément fondamental : le dialogue se déroulera dans « le

respect de l'ordre constitutionnel et des institutions de la République » Ce qui postule le respect de l'actuelle loi fondamentale jusqu'à nouvel ordre.

Ce qui rend bien évidemment sans objet et superfétatoires les exigences de la coalition sur la démission de Faure Gnassingbé et l'instauration d'une période de transition avec des institutions exécutive et législative ad hoc. Ou encore le rétablissement de la Constitution de 1992, puisque ni la Constitution dite originelle, ni celle actuellement en vigueur, ni aucune autre loi ne prévoit une telle éventualité. Pas plus qu'aucune procédure juridique ne rend possible cette option comme le colloque universitaire organisé en octobre dernier l'avait abondamment démontré.

GOVERNEMENT FINALEMENT PRESENT

Au cours des travaux préparatoires, la coalition a également insisté sur la non participation ou représentation du gouvernement au dialogue. Ceci a constitué dès l'ouverture des travaux lundi proprement dits et des discussions autour des questions préalables relatives aux mesures d'apaisement, une cause de blocage.

En effet, cette exigence entraînait deux conséquences, d'ailleurs aux dépens de l'opposition. D'abord seuls les institutions et les services compétents de l'Etat peuvent assurer la sécurité du dialogue, y compris des participants et surtout prendre les dispositions requises pour répondre aux préoccupations de la coalition en matière de mesures d'apaisement et de confiance. Ensuite, comment engager le gouvernement et les institutions de l'Etat à respecter et à mettre en œuvre un éventuel compromis ou accord si ce gouvernement n'est pas présent aux assises.

De fait, une délégation à part entière du gouvernement a été admise à participer au dialogue. Notamment les ministres de la Justice Pius Agbétomey et de la Sécurité Yark Damehame, concernés au premier chef par la question des détenus ou condamnés à la suite des manifestations publiques ou dans l'affaire des incendies des marchés de Lomé et de Kara. La coalition a ainsi fourni une liste de 102 noms de personnes dont elle réclame la libération. Pour sa part, la majorité au pouvoir a insisté lors des discussions sur les mesures d'apaisement, sur la nécessité pour le dialogue d'adopter une déclaration commune exprimant la compassion et la solidarité des parties prenantes à l'égard de toutes les victimes des événements qui se sont produits depuis le 19 août 2017 (civils et agents des forces de sécurité décédés ou blessés, personnes ayant subi des exactions et des actes de vandalisme...).

Pour elle, dans la mesure où certaines personnes interpellées pour des faits commis lors des manifestations pourraient être libérées à l'occasion

de l'ouverture du dialogue, il est important qu'un mot de compassion soit prononcé et un signé fait envers les victimes. Les représentants d'Unir ont également proposé l'adoption de mesures visant à atténuer les effets néfastes des manifestations sur les populations et les activités économiques, demandé la restitution des armes et munitions emportées par les manifestants le 19 août et dans la nuit du 16 au 17 octobre ainsi que l'arrêt « des actes de violence et d'incitation à la haine ou encore des exactions de toutes sortes etc.. »

PETITS PAS

Aux termes du premier round de négociations, quelques compromis ont été trouvés entre les parties prenantes et exposés lors du point de presse qui a sanctionné la journée. Ainsi en contrepartie de l'acceptation par la coalition de l'opposition de la participation du gouvernement au dialogue, celle-ci aura le droit d'augmenter du même nombre ses

représentants aux discussions. Un grâce présidentielle a été signée le 19 février et porte sur la libération de 45 personnes sur 92 détenues dans les prisons à la suite des manifestations. Quant aux 7 détenus dans l'affaire des incendies, ils seront jugés ce 21 février et les juges devront statuer sur leur demande de liberté provisoire à l'ouverture de leur procès. La situation des autres détenus sera jugée au cas par cas.

Les deux parties ont aussi convenu de la suspension des manifestations pendant toute la durée du dialogue. La coalition a aussi demandé la suspension des activités de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) entrant dans le cadre des préparatifs des élections locales et législatives.

La question des réformes a été partiellement abordée, notamment le retour à la Constitution de 1992. Sur ce sujet, il a été retenu que le président ghanéen consulte chaque partie lors de réunions bilatérales.

DE QUOI VA-T-ON DISCUTER AU DIALOGUE

Les points clés inscrits à l'ordre du jour du dialogue pour lesquels les travaux préparatoires ont retenu que leur hiérarchisation sera faite par les participants au démarrage des assises.

- Mesures d'apaisement et de confiance (à examiner de manière prioritaire par les participants au dialogue ;
- Rétablissement de la Constitution de 1992
- Implication du rétablissement de la Constitution de 1992
- Transition
- Organisation du référendum portant révision de la Constitution de 1992
- Cadre du dialogue
- Participation du gouvernement au dialogue
- Inclusivité du dialogue
- Réformes constitutionnelles
- Réformes électorales
- Etat de droit et situation humanitaire
- Mécanisme de mise en œuvre et suivi.

COMPOSITION DES DELEGATIONS AU DIALOGUE :

UNIR :

Gilbert Bawara
Christian Trimua
Atcholé Aklesso
Malick Natchaba
Kondi Agba
Tségan Yawa
René Kapou

OPPOSITION

Jean-Pierre Fabre
Me Yawovi Agboyibo
Me Dodji Apévon
Pr Aimé Gogué
Mme Brigitte Adjamagbo
Ouro Tchikpa
Antoine Folly



focus Infos
Bimensuel Togoais d'Informations
www.focusinfos.net

**Vous êtes jeune entrepreneur
vous avez lancé un produit ou
un service innovant ...**

Vous souhaitez en parler

**Contactez notre rédaction pour être publié gratuitement dans
la rubrique Entrepreneurat et soyez peut-être le gagnant de
la sélection du meilleur entrepreneur organisée avec des partenaires**

+228 91 44 84 24 / 90 03 43 01
focusinfos@yahoo.fr

DROIT DE REPONSE

Suite à notre article publié dans le numéro 197 du 07 février dernier intitulé « A Lomé, la guerre des boutiques Zara n'a pas lieu », monsieur Ali Hojeej a envoyé à la rédaction un courrier dans lequel il déclare n' « être mêlé ni de près ni de loin » à la boutique Zara Mall sise sur le boulevard du 13 janvier. Quant à monsieur Peter Anthony, gérant d'Empreinte by Zara situé dans l'immeuble Taba, il nous a saisi d'un droit de réponse dont la teneur suit :

Lomé le, 15 Février 2018.

Monsieur le directeur de la publication du Journal FOCUS INFOS

Lomé - Togo

Objet : exercice du droit de réponse à un article de presse

Monsieur,

Je soussigné(e) Comlan Mawouena Peter ANTHONY agissant en qualité de Gérant de la boutique Empreinte by Zara, entends, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article paru dans le Journal FOCUS INFOS dont vous êtes le responsable.

En effet, dans votre publication du 07 Février 2018 dans l'article intitulé : « Lomé : farouche guerre entre un Togolais et un Libanais autour de la marque Zara » dans lequel votre Journal met en cause notre partenariat avec notre maison mère pour l'utilisation de la marque Zara.

Ledit article faisait apparaître que monsieur ANTHONY n'aurait pas de contrat d'exclusivité de distribution avec la maison mère.

Nous venons contester vivement ces allégations dans la mesure où notre société AZ Peter Anthony Distribution Sarl, une entreprise enregistrée à Lomé (Togo) et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TG-LOM 2016 B 106 a un contrat d'exclusivité de distribution avec la société IN OUT TRADING S.A., une entreprise enregistrée à Seychelles IBC ayant son Siège principal situé au Palm Street, Victoria une filiale de la Société Inditex dépositaire de la marque Zara. Il est à souligner que la société Inditex ne traite pas directement avec les entreprises outre celles de l'Espagne mais avec des filiales disposant des contrats exclusifs pour promouvoir les marques de l'Inditex, sauf au Maroc et au Liban où Inditex dispose un complexe.

Aussi, suite à nos démarches près de l'Organisation Africaine de la Propriété Industrielle (OAPI) basé au Cameroun, il nous a été signifié qu'une société ivoirienne (NUMERO UNO) a déjà protégé toutes les marques dont la société Inditex est dépositaire.

En effet, j'estime que les propos tenus à mon encontre par votre journaliste porte atteinte à l'honneur de notre boutique et comporte de nombreuses contre-vérités. En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir publier dans votre Journal l'intégralité de mon droit de réponse.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Gérant,

Comlan Mawouena Peter ANTHONY

NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

DESTINÉ À L'AVENTURE...



A PARTIR DE

11.900.000

FCFA TTC

CREATIVE TECHNOLOGIE





Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

De nombreuses banques pour un taux de bancarisation encore très faible

✎ Marc ABOFLAN

Sept (7) encore il y a quelques années, les banques installées au Togo sont aujourd'hui passées à treize (13), avec toute la volonté de se positionner sur un marché encore restreint mais considéré comme dynamique. Mais le jeu de la concurrence ne s'y joue pas réellement, au grand dam des clients.

Au cours de l'année 2015, deux banques étrangères ont débuté leurs activités à Lomé : Coris Bank International et Société Générale. L'une, déjà présente au Burkina, en Côte d'Ivoire, et au Mali, est l'institution financière la plus dynamique de l'UEMOA en termes d'augmentation de la taille du réseau. Alors que l'autre, bien implantée et presque centenaire dans plusieurs pays de l'Afrique, a initié une nouvelle offensive en Afrique subsaharienne. De fait, sur le marché togolais, se bousculent une dizaine d'institutions bancaires, aussi bien nationales qu'internationales.

Banque Atlantique Togo (Groupe Banque Populaire du Maroc), Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-Togo, dont le capital est détenu en grande partie par la marocaine Attijariwafa), Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC), Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Togo (BSIC-Togo), Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl), Diamond Bank (cotée au Nigeria Stock Exchange), Ecobank-Togo (du groupe ETI), Société Inter Africaine de Banque (SIAB, à capitaux libyens), Union Togolaise de Banque (UTB), Bank Of Africa Togo (Groupe Banque Marocaine du Commerce Extérieur), et Orabank Togo (du groupe Oragroup).

Deux groupes y ont leur siège: Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et Oragroup. Le premier, détenu par des investisseurs institutionnels publics sud-Africains, qataris, SFI, et de multiples actionnaires privés, est coté à la BRVM, à Lagos (Nigeria Stock Exchange) et à Accra (Ghana Stock Exchange).

Le deuxième est détenu par le fonds d'investissement Emerging Financial Partners (actionnaire majoritaire) et d'autres institutions publiques. A noter qu'un programme de privatisation des banques nationales encouragé par le FMI a été engagé. Mais à ce jour, seules les deux premières ont été cédées (la BIA Togo au groupe marocain Attijariwafa) et la Banque Togolaise de Développement-BTD à Oragroup).

Difficiles à céder, l'état envisage désormais une fusion entre les deux banques restantes, l'UTB et la BTCl.

Cette multiplicité d'acteurs dans le secteur ne se traduit pas pour l'heure en une forte concurrence. « En effet, malgré ce grand nombre d'institutions bancaires, fortement concentrées à Lomé (qui regroupe plus de 80% de la population bancarisée), le secteur semble obéir à une sorte de pacte de non-agression », estime un économiste.

Les clients se face aux mêmes offres de services. De l'ouverture du compte en passant par le retrait d'espèces jusqu'à l'encaissement de virements (des services pourtant déclarés gratuits par la BCEAO), les coûts restent pratiquement stagnants et presque inchangés d'une structure à l'autre.

Les banques togolaises sont aussi caractérisées par des taux d'intérêt jugés élevés au regard de ceux pratiqués à l'international. Toutefois, ces taux sont légèrement inférieurs à la moyenne de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine), nous indique un banquier de la place.

Autre tare des banques togolaises, le retard sur les innovations technologiques. Par exemple, le taux de détention du « Mobile Banking » au Togo, aujourd'hui en vogue en Afrique subsaharienne, oscille entre 3% et 7%, contre 12 % en Afrique de l'ouest. « Ce système initié par

D'une part, cette forte concentration des institutions bancaires à Lomé s'explique par l'amélioration du climat des affaires au Togo. En effet, au classement Doing Business 2017, le pays est bien classé, même s'il y a un léger recul par rapport au classement précédent. Même si les contours de ces innovations sont discutables, le délai des formalités, en matière de création d'entreprise par exemple, est de 19 jours. D'où la présence d'établissements bancaires, pour répondre aux besoins de transactions financières des opérateurs.

« Le projet de Lomé Conteneur Terminal et les activités du groupe Bolloré au Port de Lomé par exemple sont des indices qui vont booster suffisamment les activités de manière générale, y compris celles des banques. Des gros porteurs au niveau des grands bateaux arriveront sur notre côte, ce qui va doper les activités économiques et les activités bancaires », fait remarquer un analyste.

« L'approche régionale toujours plus marquée des entreprises oblige les banques à suivre leurs clients ». D'autre part l'on note la croissance économique générale, qui accroît les opportunités.

Triste constat cependant, malgré l'intérêt que portent les groupes africains et internationaux au Togo,

parlant de façon générale, de l'Afrique subsaharienne.

Si, en ce qui concerne les banques privées, le risque de sortie de flux financiers illégaux et de blanchiment d'argent est grandissant, ce que confirment des rapports internationaux, on note tout de même, des indices satisfaisants : « Le privé banquier vise plus le bénéficiaire, et travaille beaucoup plus sur ses produits. Il est à l'écoute de la clientèle, et est plus réactif en termes de taux de satisfaction. Les résultats sont l'objectif qu'il vise. (...) On note aussi l'effet induit sur la fiscalité. Lorsque le privé engrange plus de résultats, l'Etat a plus de revenus fiscaux », explique Ange Kétor, le Directeur Exécutif d'APIM-Togo (Association des Professionnels des Institutions de Microfinance du Togo), qui cite également, la création d'emploi.

CHIFFRES

Le bilan total des acteurs du secteur bancaire au Togo fin 2016 fait un total de 1.924,5 milliards de F CFA contre 1.746,8 milliards de FCFA en juin 2015, répartis entre 13 banques qui opèrent dans 208 agences sur toute l'étendue du territoire.

La répartition du bilan, entre les institutions bancaires du marché togolais place Orabank en tête avec 479.099 millions de F CFA, soit à peu près 25% du total du secteur. Elle est suivie d'Ecobank Togo dont le total bilan s'établit à 345.497 millions de FCFA.

L'UTB, détenue entièrement par l'Etat, ferme le trio de tête, en totalisant un bilan de 236.218 millions de F CFA. De son côté, la BTCl, avec ses 11 agences, affiche 132.551 millions de FCFA comme bilan.

Diamond Bank (seule enseignée nigériane au Togo), est 4e de la liste avec 196.598 millions de FCFA.

La place moyenne est occupée par les banques marocaines. Ainsi, la Banque populaire du Maroc, qui contrôle le réseau Banque Atlantique Togo (23 agences pour 53.559 comptes), arrive en 5e position avec un total bilan de 162.240 millions de FCFA. Attijariwafa Bank qui a repris les activités de la Banque internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-Togo) est en 7e position.

Arrive ensuite la Banque of Africa (BOA). En deux ans, l'institution bancaire installée au Togo depuis 2013, revendique un total de 86.874 millions de FCFA avec un réseau de 7

agences en 2015. Une toute nouvelle agence est opérationnelle depuis décembre 2016 dans un quartier périphérique de la capitale.

Coris Bank (11e), Société Générale ayant débuté leurs activités sur le territoire togolais en début 2015 affichent des totaux respectifs de 36.702 millions et 29.833 millions. La SIAB (Société interafricaine de banque vient fermer le classement avec un bilan de 10.832 millions de FCFA.

BANCARISATION

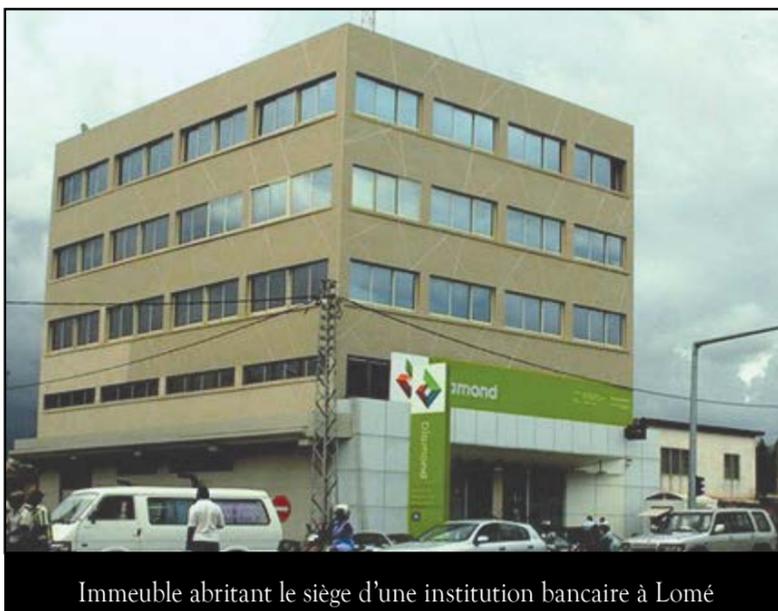
Au Togo, l'augmentation des ratios dépôts/PIB, prêts/PIB et masse monétaire/PIB, a connu une croissance rapide de 2002 à 2014, d'après les données du FMI. Et selon la BCEAO, le ratio dépôts/PIB du Togo, qui s'élève à 38%, est supérieur au ratio moyen de l'UEMOA (25%).

Néanmoins, cette évolution ne traduit nécessairement pas une augmentation du taux de bancarisation de la population, car les banques drainant des flux de toutes natures, liés notamment aux activités commerciales formelles ou non.

D'une part, « cette faiblesse du taux de bancarisation est liée au fait qu'il y avait une certaine perte de crédibilité en les banques. Au moment où sur le continent, elles ont connu des échecs successifs, au cours des années 80, le contribuable préfère garder l'argent par devers lui, l'enterrer dans son champ, le mettre dans un canaris ou sous son matelas, et dormir là-dessus pour être très sûr », continue Ange Kétor, touchant aussi du doigt, le manque d'information sur les services bancaires, ce qui ne favorise pas la culture bancaire. « Quand vous prenez en exemple un pays du Maghreb, la ménagère a un compte bancaire sur lequel est viré son salaire. Toutes les opérations d'achat qu'elle fait, est supporté par un CPE (Carte de Paiement Electronique).

Et donc, toute la vie est faite d'opérations quasiment bancaires, et c'est ça la culture bancaire. Ces éléments peuvent être des facteurs limitant la bancarisation ».

D'autre part, on remarque les limites des produits offerts par les banques et leurs taux élevés, qui n'incitent pas la population à s'approcher des banques. Le pays a pourtant enregistré, ces cinq dernières années, une hausse du taux de bancarisation, passant de 3% à 8,5%, fortement concentré dans la capitale.



Immeuble abritant le siège d'une institution bancaire à Lomé

les sociétés de télécommunications pourrait à bref délai au moins doubler le nombre d'individus ayant un compte bancaire », estime le banquier et économiste Paul Derreumaux, Président d'honneur de Bank Of Africa. Sauf que la plupart des banques togolaises n'y sont pas habituées.

le taux de contribution des banques au financement de l'économie reste faible. « Il s'agit là d'une spécificité du sous-développement, car cette sous-bancarisation illustre surtout les difficultés d'accès des populations aux agences bancaires, ce qui caractérise essentiellement les pays et les régions où la croissance économique a été jusqu'ici, la plus faible et la moins bien répartie », explique Paul Derreumaux,

SECTEUR PEU
CONCURRENTIEL

MARCHES

SAFER :

Ibrahim SEYDOU

Des résultats en constante progression.

Pour faire face à la dégradation avancée du patrimoine routier national et instruit par les expériences malheureuses de ses devancières, le gouvernement a créé par décret en mars 2012, un fonds d'entretien routier de deuxième génération, dénommé Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER). Mission : assurer le financement de l'entretien du réseau national sur la base d'un programme annuel des travaux. Presque six (6) ans après, dans un contexte d'une expansion significative du secteur des infrastructures, la SAFER est une réussite en termes de mobilisation de fonds pour l'entretien des routes, avec par exemple un budget prévisionnel en hausse de plus de 34% en 2018 par rapport aux prévisions de 2017.

Pour 2018, la SAFER s'appuie sur plusieurs hypothèses pour une mobilisation davantage efficace des ressources, notamment le maintien du taux de 35FCFA/litre de super plomb et de gasoil des droits d'accise sur les produits pétroliers destinés à l'entretien routier, l'augmentation de la consommation des produits pétroliers à la pompe grâce à la politique de lutte contre le trafic du carburant de contrebande initiée par le gouvernement, la collecte efficace de ces droits par l'OTR, la hausse importante des recettes de péage du fait de l'opérationnalisation des nouveaux postes de péage (Adéta, Badou...) et de kiosques (Alédjo, Défalé, Tabligbo1 et Tabligbo 2) , à l'application effective des nouveaux tarifs, la mise en application de la vignette automobile pour financer l'entretien routier. De fait, les ressources y compris le report de 2018 sont en hausse de 35% par rapport aux réalisations des 2017 et évalués à près de 30 milliards de FCFA. Elles peuvent être classées en cinq (5) postes.

D'abord le report constitué de la trésorerie et des droits dus au titre des recettes pétroliers pour le compte de l'année 2017 encaissables en début 2018 et qui représente 25,32% des ressources totales. Ensuite, le droit d'accise sur les produits pétroliers qui sont une subvention de l'Etat destinée au financement des besoins d'entretien routier et dont le montant est déterminé par la loi de finances. Son taux est de 35FCFA/litre de carburant et connaît dans la loi de finances, gestion 2018, une augmentation de 3 milliards FCFA par rapport à 2017. Il représente 51,78% des ressources totales de

la SAFER. En outre, il y a recettes issues des droits d'usage de la route qui constituent les ressources propres de la SAFER collectées aux postes de péage représentent plus de

105%, s'expliquant d'une part par la reprogrammation d'importants travaux d'entretien routiers de 2017 qui n'ont pas pu être exécutés et d'autre part, par la prise en compte

etc.

De fait, le budget 2018 élaboré dans un contexte macroéconomique national en constante progression s'équilibre en ressources et en



José Syménouh, président du Conseil d'administration

22% de ses ressources totales. Il faut citer par ailleurs les recettes du poste de pesage de Djéréhouyé qui sont les éventuelles amendes perçues auprès des transporteurs dont les camions sont déclarés en surcharge moindre et ne devant déléster. C'est moins de 1% des ressources prévisionnelles. Enfin, les autres recettes de l'ordre de 0,17% du budget de la SAFER, sont constituées de produits financiers, notamment les intérêts liés aux comptes bancaires et également des loyers provenant de la location de l'entrepôt sis à la direction de la SAFER.

TAUX DE VARIATION DE 105%

Les dépenses pour l'exercice 2018 sont évaluées à près de 30 milliards FCFA, soit un taux de variation de

des dépenses liées à l'exploitation des nouveaux postes et kiosques de péage qui seront mis en exploitation début 2018.

Au final, les dépenses financeront prioritairement l'entretien routier, l'extension continue du cantonnement, des contrats pluriannuels d'entretien routier, la mise en service et l'exploitation de trois (3) nouveaux postes de péage (Adéta, Badou et Ponio), et de quatre (4) kiosques de péage (Tabligbo 1&2, Alédjo-RN1 et Défalé-RN1), le contrôle de charge à l'essieu à l'aide de pese-essieux mobiles intégrés aux fourgonnettes, l'intégration du personnel de l'opération de contrôle de charge à l'essieu, le concours architectural pour la construction du siège de la SAFER, la formation du personnel

dépenses à 29.323.886.000 FCFA, en hausse de 36% par rapport à 2017.

Selon Atoute Awima Outchantcha, directeur général de la SAFER, le principal défi de la société réside dans les années à venir dans le renforcement de son autonomie financière qui consistera dans la mobilisation de ressources additionnelles.

Pour José Syménouh, président du Conseil d'administration, des pistes de réflexion pour établir ces nouvelles ressources conduisent notamment au relèvement des tarifs ainsi que la mise en service de nouveaux péages, à l'instauration d'une contribution annuelle des usagers (vignette automobile) destinée à l'entretien routier. Celle-ci pourrait s'appliquer à l'ensemble du parc automobile togolais comprenant à la fois les véhicules légers, les camions et les motocycles.

Ces deux nouvelles sources de recettes restent conformes à la réglementation de l'UEMOA. Par ailleurs, monsieur Outchantcha estime qu'il faut renforcer les opérations de contrôle des charges à l'essieu des camions, dont les surcharges constituent un facteur significatif de dégradation précoce du réseau routier togolais.

La SAFER, ce n'est pas uniquement l'entretien routier. La société accorde un appui aux projets communautaires des zones où sont implantés les postes de péage.

2012 : Travaux de construction des appâtames améliorés au lycée de Davié + fourniture des tables bancs- Paiement des salaires du personnel enseignant et administratif du CEG Attidjin+ Travaux de réhabilitation des latrines publiques dans la commune d'Aného et de Soutouboua.

2013 : Travaux d'ouverture de voie et d'ouverture d'assainissement de la voie d'entrée au marché d'Aného- Travaux d'assainissement de la voie et des pourtours du marché de Soutouboua- Travaux de construction des appâtames améliorés au CEG d'Attidjin + Fournitures des tables bancs - Travaux de réhabilitation de certains bâtiments au sein des écoles primaires de Zébé et de Dégbénou+ les travaux d'assainissement de la gare routière d'Aného.

2014 : Travaux de construction

des appâtames améliorés au CEG d'Atalot+ Fourniture des tables bancs ; Travaux de construction de quatre latrines publiques de type ECOSAN à Aképe ; Travaux de construction de 5 stands avec terrasse dans le marché de Lagbonou à Aného ; Travaux de construction de centres communautaires à Davié

2015 : Travaux de construction de centres communautaires à Ataloté ; Travaux de construction de 5 dalots 80x100 et un dalot 70x80 dans la ville de Soutouboua ; Formation de CVD et CDQ d'Aného et acquisition de camion pour le ramassage d'ordures

2016 : Construction d'ouvrage d'accès dans le canton de Défalé ; Construction de latrines et de hangar à Soudou dans la ville de Bafilo ; Rénovation du centre communautaire de Davié ; Fourniture et installation de l'énergie solaire et construction d'une cafétéria et d'un hangar amélioré à Ataloté (Kantè) ; Réhabilitation de latrines publiques et d'excavation d'un puits à Landjo dans la ville d'Aného.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNKA

- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

AYI AYIVI JEAN-PIERRE PATRON DE « SAINT ADDY »

Albert AGBEKO

« Mes créations sont purement africaines et authentiques »

Apparu à New York aux Etats-Unis au milieu des années 1980, le streetwear, ce style vestimentaire qui consiste en grande partie à porter des jeans amples, ainsi que des T-shirts plus ou moins large, a trouvé son apôtre au Togo en la personne d'Ayi Ayivi Jean-Pierre alias « Saint Addy ». Dans le domaine depuis une dizaine d'année, le jeune artiste décorateur designer togolais, est considéré comme un des pionniers de ce style.

Né dans une famille artiste, de père artiste peintre décorateur et neveu du célèbre peintre Paul Ayi, Ayi Ayivi Jean-Pierre peut se targuer d'avoir l'art dans le sang puisque toute son enfance est baignée dans l'univers artistique. Autodidacte, Ayi Ayivi décorait ses propres T-shirts ce qui suscitaient l'admiration de son entourage qui en faisait la demande. Après l'obtention du baccalauréat, il s'est formé sur le tas. Une formation qui l'a conduit dans plusieurs pays de la sous région pour le perfectionnement : « Je ne suis pas allé dans une école de formation mais c'est au jour le jour que je me suis formé. Tout ce que je fais c'est de m'appliquer et c'est de là que je me suis formé », nous confie le responsable de Saint Addy.

Polyvalent, manipulant avec maestria la coupe, le dessin, la déco intérieure, Ayi Ayivi pratique un streetwear



particulier qui le distingue. Même si c'est sur le tissu coton qu'il arrive à exprimer l'étendue de son talent, cela ne l'empêche de faire un mixage avec des pagnes africains ou particulièrement togolais au grand bonheur et à la satisfaction de sa

clientèle local ou étranger. Ce dernier le plus souvent préfère avoir ses créations comme souvenir du Togo.

« Nous travaillons avec le tissu coton 100% parce que vous savez l'Afrique a besoin du coton à cause de notre

climat. Nous utilisons aussi des tissus africains en faisant du mélange avec des tissus tricots en stretch », déclare-t-il avant d'admettre qu'il sera difficile pour les artistes africains de concurrencer les occidentaux en allant sur leur terrain c'est pourquoi ses créations se font sur un modèle typiquement africain.

« Je fais les choses purement africains, purement authentiques ce qui donne une particularité africaine à nos créations. Dès qu'on voit nos créations on sent la touche artistique africaine, disons togolaise. C'est la base de notre production », indique-t-il.

Cette propension tournée vers la tradition ne l'empêche pas de travailler avec les technologies de l'information et de la communication et sur les logiciels où se font la plupart des dessins.

« Chez moi avant d'arriver à la finition il faut d'abord savoir ce que vous voulez. C'est à partir de là que se fait le choix du tissu et même de la coupe. En fonction des tendances

nous essayons de créer un modèle », relate Ayivi.

Avec plus de dix ans dans le domaine, Saint Addy a eu à habiller des hommes des médias et artistes notamment le duo Too Fan. Il a aussi à son actif plusieurs concepts dont ceux qui ont plus cantonné et drainé la jeunesse ont pour noms : « assigbalotué », « assigbalotamponé » ; « cool catché danse », « nyea m'nyi Togovi », « ici Togo »...

Des créations qui véhiculent des messages de conscientisation, de positivité à l'endroit de la jeunesse. Comme tout homme, Saint Addy, ne manque pas d'ambition.

La primordiale est la création d'un centre de formation des jeunes en streetwear car dit-il « quand on parle de streetwear il ne faut pas oublier que c'est à partir de la rue, il faut redonner à la rue ce qu'elle nous en donné en prenant les enfants de la rue, les former pour qu'ils deviennent des acteurs de développement ». Il ambitionne aussi lancer très bientôt le premier festival de streetwear du Togo.

PROMO SPECIALE SUR TOUS LES GENERATEURS **JCB***



13
KVA

5.500.000 FCFA

20
KVA

5.800.000 FCFA

45
KVA

6.500.000 FCFA

* Dans la limite du stock disponible



Bd Eyadema BP 332 Lomé Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



ADOPTION D'ENFANTS :

De bonnes pratiques togolaises malgré les nombreux défis.

Avec 37% d'adoption, l'Afrique en est le premier continent dans le monde. Au Togo, ce sont près de 500 enfants qui ont été adoptés en moins de dix (10) ans, aussi bien sur le plan national que sur le plan international, notamment vers la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Islande, USA etc. La moyenne annuelle tourne autour de quarante adoptions. Le maître-mot des institutions et de l'encadrement juridique reste pour les autorités togolaises la sécurité de l'enfant. De fait, le pays est doté d'un dispositif performant dont viennent s'inspirer les pays de la sous-région, même s'il reste confronté au défi du délai raisonnable.

La ratification de la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la Protection des enfants et la Coopération en matière d'adoption internationale le 12 octobre 2009 par le Togo, a mis fin aux anciennes pratiques et jeté de nouvelles bases en matière d'adoption d'enfants.

En 2008, en application de l'article 6 de cette convention et de la loi n°2007-017 du 6 juillet 2007 portant Code de l'enfant, le gouvernement togolais a pris des mesures réglementaires pour créer le Comité national d'adoption des enfants au Togo (CNAET) et préciser la procédure d'adoption des enfants.

Désormais, toutes les demandes d'adoption des enfants sont centralisées auprès d'une autorité administrative qui est l'institution spécialisée en matière d'adoption au Togo placée auprès du ministre chargé de la protection de l'enfant. Cette institution fait office d'autorité centrale en matière d'adoption et est chargée de coordonner toutes les adoptions nationales et internationales au Togo avec une procédure bien structurée qui va de la phase de délivrance de l'agrément, du placement au prononcé de l'adoption. Le Comité d'adoption a entre autre pour mission d'informer, d'étudier les dossiers de demande d'agrément, d'étudier les dossiers des personnes postulants à l'adoption, juger de l'adoptabilité des enfants proposés en



Une maman et sa fille adoptive

adoption. Le comité d'adoption veille au respect scrupuleux de l'interdiction de contact préalable avec les enfants à adopter et à l'interdiction d'intermédiaire en matière d'adoption.

Dans le cadre d'une adoption nationale, l'adoptant adresse une demande dans laquelle il précise la motivation et le profil de l'enfant (la tranche d'âge et le sexe) qu'il souhaiterait adopter au ministre chargé de la protection de l'enfant. Ce dernier transmet la demande au Comité d'adoption. Celui-ci une fois la demande reçue, convie l'adoptant à un entretien dans un

délai réglementaire de deux mois à l'issue duquel, ce dernier envoie de nouveau un courrier pour confirmer sa demande. Mais cette fois, il doit y joindre un dossier comprenant entre autres :

la requête d'adoption, questionnaire dûment rempli remis lors de l'entretien, un casier judiciaire datant de trois mois, un certificat médical (après un bilan médical), les trois derniers bulletins de salaire ou une attestation de ressources délivrée par un notaire après évaluation des biens et revenus des futurs parents adoptifs, trois (03) lettres de recommandations, un acte notarié de consentement à l'adoption en cas d'adoption, intrafamiliale, les actes de naissance, certificat de mariage (lorsqu'il s'agit d'un couple), un rapport d'enquête sociale et un rapport d'entretiens psychologique doivent également faire partie du dossier. Le dossier est enregistré au trésor public avec une somme de deux cent quarante mille (240.000F) CFA dont la quittance est jointe au dossier.

« Après étude du dossier, le requérant peut ou non obtenir un agrément d'adoption. Celui-ci donne droit à une attribution d'un enfant. A ce jour, il y a une centaine de familles qui ont un agrément et qui sont dans l'attente d'une attribution d'enfant », précise le président du CNAET, M. Abd-Nafiou MAMANH. Qui ajoute qu'aussitôt l'acceptation de l'enfant par la famille qui a un agrément sur le plan national, elle est autorisée à aller rencontrer ce dernier dans son orphelinat en suivant une procédure de familiarisation.

RAPPORTS PERIODIQUES :

Pour les demandes internationales, les évaluations des futurs parents adoptifs se font par les autorités centrales et/ou les organismes agréés pour l'adoption de leurs pays de résidence.

Les dossiers des familles qui ont l'agrément après l'enregistrement du dossier au trésor public par une somme de cinq cent quarante mille francs (540.000 F) CFA, sont transmis au comité d'adoption via les représentations diplomatiques ou consulaires. Ces dossiers internationaux sont examinés conformément aux conventions internationales en vigueur entre les deux pays en la matière par le comité d'adoption. C'est celui-ci qui donne son avis après étude du dossier au ministre chargé de la protection de l'enfant. Les candidats dont les dossiers sont retenus par le comité d'adoption obtiennent des propositions d'enfants. La décision d'attribution d'enfant ou du refus d'attribution est signée par le ministre chargé de la protection de l'enfant après avis du ministre de la Justice.

La proposition d'enfant qui a été faite est notifiée aux futurs parents adoptifs par le président du comité d'adoption. Les futurs parents adoptifs se doivent de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de cette proposition. En cas d'acceptation, il s'en suit un échange d'accord de poursuite de procédure entre le comité d'adoption et l'autorité centrale de l'état d'accueil sur le plan international.

Le dossier est transmis par le président du comité d'adoption au président du tribunal via le service social près le tribunal de Lomé pour la phase judiciaire.

Cette phase est marquée par le prononcé du jugement d'abandon avec un non appel ni opposition dans un délai de trente (30) jours et un jugement d'adoption avec un non appel ni opposition dans un délai de trente (30) jours. Il sera ensuite extrait de ce jugement un nouvel acte de naissance de l'enfant avec les noms des adoptants. Passé ce délai de trente (30) jours, les actes de jugement d'adoption ne peuvent être annulés que s'ils ont été obtenus par fraude. Après la phase judiciaire, le jugement d'adoption est renvoyé au comité d'adoption pour la finalisation

de la procédure et la délivrance d'un certificat de conformité conformément à la Convention de la Haye.

Les enfants qui n'ont pas de passeport, voyagèrent des "laisser passer". Pour cela, le président du CNAET adresse un courrier en ce qui concerne le Consulat de France pour la délivrance de visa à l'enfant. Pour les autres pays, les consulats appellent le comité d'adoption pour échanger sur l'authenticité des documents avant la délivrance des "laisser passer". Les parents adoptifs se rendent au service des passeports pour l'obtention d'un "sauf conduit" faisant office d'une autorisation de sortie du territoire togolais pour l'enfant.

A la fin du processus, le dossier est enregistré par le service social près le tribunal et le comité d'adoption se charge de la conservation de l'histoire de l'enfant qui sera enrichie par les différents rapports de suivi post adoption.

Il est à noter qu'avant l'adoption, le contact avec l'enfant est rigoureusement interdit sauf en adoption intrafamiliale. De même, un orphelinat ne peut attribuer un enfant à une famille.

Une fois dans sa famille adoptive, le suivi de l'enfant se fait à travers des rapports périodiques détaillés et illustrés avec photos de l'enfant adopté et de la famille adoptive.

GRANDS DEFIS :

Malgré tout, les difficultés ne manquent pas dans le processus d'adoption au Togo. Elles vont de la méconnaissance de la procédure d'adoption par les acteurs impliqués, à la réticence des responsables des centres d'accueils d'enfants à faire la procédure d'adoption autour des enfants, en passant par les familles d'accueil non réglementées ou encore l'incohérence des textes sur l'adoption.

QU'EST-CE QUE L'ADOPTION ?

Définie comme la création par l'effet de la loi d'un lien de filiation indépendant de l'origine de l'enfant, l'adoption implique qu'il y ait une procédure légale, conforme à la loi. Elle ne peut être faite que si elle a pour objet de protéger l'enfant et de mieux assurer son intérêt supérieur.

L'adoption peut être simple ou plénière voire internationale si l'adopté ne provient pas du même pays que l'adoptant. A noter que le droit musulman ne reconnaît pas l'adoption mais permet une autre procédure, la kafala.

L'adoption peut avoir pour but de pourvoir aux besoins d'un enfant par l'établissement d'une filiation alors qu'il en est dépourvu car il est orphelin. Elle peut aussi permettre à une personne, l'adoptant de transmettre son héritage car elle n'a

pas d'enfant. Il peut aussi être question de la volonté de créer une famille.

Pour les autorités togolaises, la volonté d'offrir un cadre de vie approprié et d'améliorer la qualité de vie des enfants en situation difficile est la motivation car selon elles, le meilleur milieu d'épanouissement d'un enfant n'est nullement un centre d'accueil mais une cellule familiale permanente. Pour sa part, M. MAMANH estime qu'adopter c'est « donner une famille à un enfant » et non « donner un enfant à une famille ». « C'est la motivation primordiale. C'est dire que toute adoption doit se faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Celui-ci doit être entendu comme tout ce qui est avantageux pour son bien-être mental, moral, physique et matériel, bref pour son développement harmonieux » précise-t-il.

L'ADOPTANT ET L'ADOPTÉ ?

L'adopté peut être un enfant déclaré abandonné, un enfant pour lequel les parents ou les conseils des familles ont donné leur consentement, les enfants du conjoint, les enfants dont les parents ont été déchus de l'autorité parentale. L'adoptant est quant à lui, toute personne ayant au moins trente (30) ans révolus, qui a 18 ans de plus que l'adopté, si ce dernier est celui du conjoint, la différence d'âge est de 10 ans. Pour un couple marié, l'un des conjoints doit avoir plus de 30 ans. Un conjoint peut aussi adopter l'enfant de l'autre.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Ismael ALI (Stagiaire)

A Avéta, le Président Faure Gnassingbé inaugure une usine de fabrication de sérums

Le Chef de l'État Faure Gnassingbé a procédé, vendredi 16 février, à l'inauguration d'une usine pharmaceutique de production de solutés intraveineux. Situé à Avéta dans la Préfecture du Zio, le complexe industriel a demandé près de deux milliards de francs CFA d'investissement et dispose d'une capacité de production de 20 millions de flacons par an.

Le président togolais Faure Gnassingbé a procédé vendredi dernier à la coupure du ruban symbolique de l'usine Do-Pharma. Spécialisé dans la production de solutés intraveineux, communément appelé « sérums », le complexe est le premier du genre en Afrique francophone. Basé à Avéta, à 25 km de la capitale Lomé, cette unité occupe une surface de 3500 mètres carrés et dispose d'une capacité de production de 20 millions de flacons par an.

Cette installation, qui a nécessité environ deux milliards de francs CFA, emploie déjà une centaine de salariés et compte tripler son effectif sous peu. Elle réalisera des produits spécifiquement dédiés au marché local et sous régional.

Accompagné lors de cette cérémonie d'inauguration par le Président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani, et plusieurs membres du gouvernement togolais, Faure Gnassingbé, sourire aux lèvres, n'a pas boudé son plaisir lors de l'inauguration.

Pour les autorités du pays, cet événement est un énième pas de l'exécutif togolais dans le cadre du mandat social du Chef de l'État. Le ministre de la Santé, le Professeur Moustapha Mijiyawa, a souligné que l'unité « permettra de faciliter l'accès des populations à plusieurs produits de soins de santé à des coûts raisonnables ».

Le directeur général de l'usine,

Dr Kpakpo Dovi-Akué a, quant à lui, justifié l'implantation de cette structure au Togo par le fait que, la région d'Afrique de l'Ouest francophone est dépendante des importations de produits pharmaceutiques. « Par conséquent cette situation n'arrange pas les économies de la région », a-t-il déclaré. « En produisant au Togo, Do-pharma pourra minimiser les coûts logistiques, réduire les délais de livraison et ainsi augmenter la disponibilité d'un produit de survie », a-t-il expliqué.

Président du Conseil d'Administration de Do-Pharma, le Dr Dovi-Akué, a indiqué que jusque-là, les produits solutés étaient toujours importés d'Europe, de Chine et d'Inde. Avec



Le Chef de l'Etat recevant les explications d'un technicien

des risques de contrefaçons. « Nous avons décidé de faire cela nous-mêmes au Togo puisque nous disposons de la matière première qui est l'eau ! » s'est-il réjoui.

Implantée sur 10 hectares, l'usine Do-Pharma comprend une unité de production de solutés glucosés et salés, un département ingénierie et

contrôle-qualité.

Il convient de rappeler que le projet d'implantation de l'usine a été initié il y a 7 ans. Il a bénéficié des soutiens de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).

L'ESMC lance la production commune

La production commune, ce mécanisme-outil par lequel la plateforme de l'Entreprise sociale de marché commun (ESMC) permettra à la population d'acheter et de vendre les biens, les services et les produits, a été lancée le 07 février dernier au siège de cette société à Lomé.

C'est au cours d'une cérémonie officielle présidée par Essohamlom Sama, le gérant de l'ESMC. Avec ce lancement, les 722.000 comptes sur la plateforme ESMC, seront désormais opérationnels, avec l'attribution de bons de consommation de 30.000 francs mensuels à chacune des personnes.

Le Togo fait ainsi face au premier objectif de développement durable (ODD 1) qui veut que soit éradiquée sous toutes ses formes et partout dans le monde, la pauvreté.

Dans son discours de lancement, le gérant a loué Dieu pour avoir transformé les 17 ODD en ordre. « Le temple nouveau qui doit naître de la réponse que l'Éternel a donnée du haut des tribunes à l'ONU, c'est que nous disposons de la souveraineté face à tous les besoins parce que l'argent ne manque pas et ne manquera jamais. Ce ne sont que des papiers que nous imprimons. Nous avons les clés de toutes les ressources en main. On ne dira plus jamais qu'il n'y a pas du travail. Le travail, c'est l'énergie que nous avons dans nos corps », a-t-il déclaré.

Il a remercié les autorités togolaises pour avoir travaillé pour que le Togo soit désigné comme l'un des 21 pays pilotes de la mise en œuvre des 17 ODD.

La production commune a pour



Au premier plan, Essohamlom Sama gérant de ESMC

objectif d'intégrer chaque être humain et son activité à un marché commun qui fasse en sorte que la richesse atteigne tout le monde. Concrètement, a relevé Foudou Boukpepsi, pionnier chargé des affaires auprès de l'ESMC, il s'agit de la mise en place de la centrale commune, de vente commune, de production commune et de transformation commune qui matérialisent physiquement la production commune.

« Chaque individu qui vient à la plateforme à travers son compte marchand, est rattaché directement au compte commun représenté par ces 4 centrales et participe directement aux 4 activités qui traduisent la production commune », a-t-il ajouté.

Autrement dit, il se produit une économie d'échelle et les richesses atteignent tout le monde sans exclusion. Pour que ce marché inclusif soit à proximité du cultivateur ou de l'éleveur le plus reculé à travers un engagement de prélèvement irrévocable, soulignent les responsables de l'ESMC, des relais existent dans les 387 cantons du Togo.

Pour rappel, le lancement de la production commune est l'apothéose d'une série d'événements, notamment les journées portes ouvertes et d'intégration et la convention de la Fédération des organisations associatives de développement durable qui intègre le peuple (FOADDIP), pour la mise en place concrète du marché commun.

INDEMNISATION DES VICTIMES

Le HCRRUN dresse le bilan à mi-parcours et dévoile son nouvel agenda

Le Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN), a présenté vendredi 16 février à son siège à Lomé le bilan de la première phase de prises en charges psycho-médicales et d'indemnisation des victimes vulnérables.

Cette première phase des indemnisations qui a eu lieu en décembre 2017 et considéré comme la phase pilote a permis de satisfaire 67 victimes sur les 137 de l'année 2005 identifiés sur la base de données transmis par la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR).

Selon la présidente du HCRRUN, Awa Nana Daboya, le nombre de victimes pris en charge s'explique par les réalités du terrain et le souci de bien satisfaire les victimes à l'issue de l'opération d'indemnisation.

« L'état de vulnérabilité très prononcée de certaines victimes avec des pathologies importantes et nécessitant une attention particulière et soutenue a contraint le HCRRUN à revisiter sa stratégie première afin de l'adapter aux réalités du terrain », a-t-elle expliqué.

Ainsi, le HCRRUN a donné l'opportunité durant cette phase aux victimes d'être bien écoutées

et d'instruire les médecins de leur administrer les traitements adéquats. Une stratégie qui justifie d'ailleurs la satisfaction des victimes.

« Je suis victime des violences de 2005, et je souffrais beaucoup puisque je n'avais pas eu de moyens pour me traiter de façon efficace. Aujourd'hui avec les soins des médecins du HCRRUN je suis très soulagé physiquement comme psychologiquement en plus de l'argent que j'ai reçu », nous a confié une victime.

Le HCRRUN annonce poursuivre la prise en charge de 20 autres victimes courant cette semaine du 19 au 23 février après avoir satisfait 21 victimes la semaine précédente. En outre le HCRRUN informe que la prise en charge des victimes vulnérables de 2005, sera poursuivie de la prise en charge de toutes les autres victimes vulnérables des périodes de 1958 à 1989 (159 victimes) et de 1990-2004 (250 victimes) telle que répertoriés par la CVJR à la fin de sa mission.

OTR

Les nouvelles dispositions de la loi de finances portées à la connaissance des notaires

La loi de finances gestion 2018 a consenti la suppression de certaines charges fiscales qui grèvent la création des entreprises. Ces mesures prises par le législateur dans le but d'améliorer le climat des affaires et de favoriser le développement du secteur privé par la création d'emploi, de promouvoir la facilitation économique à l'endroit des PME-PMI, a été portée à la connaissance des notaires, qui sont la porte d'entrée de la création d'une entreprise par l'Office togolais des recettes (OTR). C'était au cours d'une réunion d'échange tenue ce 15 Février au siège de l'institution fiscale.

Au titre de la loi de finances exercice 2018 trois mesures phares ont été prises. Ces mesures concernent notamment la réduction du droit d'enregistrement sur les mutations immobilières, l'enregistrement gratuit des actes de formations de société, l'exonération du droit de timbres, l'accompagnement des micro entreprises individuelles.

Concrètement, il s'agit d'une exonération totale et une diminution des droits d'enregistrement et du droit de timbres. Cette décision rentre dans le cadre de l'annonce faite en début d'année par le chef de l'Etat d'attribution de 20% des marchés publics aux jeunes et aux femmes. Pour bénéficier de ces marchés, il faut

préalablement créer son entreprise. Ainsi pour encourager cette couche de la population à remplir les conditions, le droit d'enregistrement sur les formations de sociétés passe de 2% à 0% alors que le droit de timbre quant à lui passe de 1500 FCFA par page à 0 FCFA par page.

En outre, on note une diminution des droits translatifs de propriété en matière immobilière. Le droit d'enregistrement sur les mutations immobilières passe de 5% à 2%.

De même, une exonération pour la première année de création, de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour les entreprises régulièrement enregistrées au Centre de Formalités

des Entreprises (CFE), ce qui implique : une forte incitation à la création d'entreprises, un allègement substantiel de la charge fiscale et une forte promotion des PME.

Ces nouvelles dispositions, selon le Commissaire Ahmed Eosso-wavana Adoyi, ne doivent pas être utilisées à toutes fins, mais pour faciliter la création d'entreprise. C'est pourquoi l'Office togolais des recettes (OTR) a tenu à apporter l'information aux notaires qui sont la porte d'entrée de la création de l'entreprise. « Ils sont les premières à recevoir les clients au niveau de leur cabinet, nous voudrions que ces informations leur soient portées afin que ces nouvelles dispositions de faveur soient



Vue partielle de l'assistance constituée de notaires

répercutées sur le quotidien des opérateurs économiques », a indiqué M. Adoyi.

Un débat franc et sincère a suivi cette présentation permettant aux uns et aux autres d'avoir des éclaircissements sur les zones d'ombres.

Me Daniel Ekoué Dossèh-Adjanon,

président de la Chambre nationale des notaires du Togo (CNNT), reconnaît que ces dispositions vont faciliter les créations d'entreprises, et par ricochet la création de l'emploi et favoriser la croissance économique au Togo. C'est pourquoi il s'est engagé au nom de la Chambre à accompagner le gouvernement sur cette lancée.

Marc ABOFLAN

LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION AU TOGO

Les femmes prennent le devant grâce à WhatsApp

Le Togo enregistre des progrès encourageants en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Mais les femmes ne sont pas suffisamment associées aux activités, formations et processus de décision liés à la lutte contre la déforestation et le changement climatique. Avec WhatsApp comme moyen de communication, un consortium fédère désormais les membres de plusieurs associations féminines engagées dans la gestion des ressources forestières.

Brigitte Acakpo-Addra travaille depuis plusieurs années dans la protection de l'environnement au Togo. Le pays a accompli des progrès encourageants sur le plan de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (ou « REDD+ » dans le jargon onusien de la lutte contre le changement climatique). Mais, regrette-t-elle, les femmes n'ont pas été suffisamment associées aux activités menées dans ce domaine ni aux processus de décision. Dérèglements du climat, régimes fonciers, effets néfastes de la déforestation : on ne leur a pas donné les moyens de mieux maîtriser et gérer ces enjeux.

Parce que les Togolaises jouent un rôle considérable dans l'exploitation des forêts et qu'elles y puisent des ressources essentielles à leurs moyens de subsistance (nourriture, combustibles, plantes médicinales, etc.), Brigitte Acakpo-Addra est convaincue qu'il faut faire bouger les choses. Elle crée en 2016 le Consortium Femmes REDD+ Togo (CF-REDD+), une plateforme de coordination nationale qui rassemble les membres des organisations féminines engagées dans la gestion des ressources forestières. Le consortium compte 62 membres, âgées de 30 à

60 ans et originaires des cinq régions administratives du pays.

Très vite, cependant, la jeune femme comprend qu'il sera difficile de réunir régulièrement les membres du groupe en raison de leur éparpillement géographique. Elle a alors l'idée de passer par WhatsApp. Le CF-REDD+ va utiliser l'application mobile pour organiser des réunions hebdomadaires d'information et de formation sur la préservation des forêts au Togo. La participation est au rendez-vous : aujourd'hui, 64 % en moyenne des membres du consortium prennent part à ces réunions à distance, pilotées par Brigitte Acakpo-Addra ou ses collaboratrices via la messagerie WhatsApp.

WHATSAPP, AU CŒUR DE LA STRATEGIE

Grâce à ces rencontres virtuelles, les participantes ont pu élargir leurs connaissances sur le changement climatique et la réduction des émissions dues à la déforestation dans leur pays. Un travail de communication qui a pour effet d'accroître la participation des femmes en leur permettant d'intégrer des activités axées sur la préservation des forêts dans leurs associations respectives.

« En participant au groupe WhatsApp,

je comprends mieux le changement climatique et la pertinence du processus REDD+ au Togo. Et je peux partager mes connaissances dans le cadre d'autres rencontres et au sein de mon association », témoigne Kokoe Mawulolo Logosu-Teko.

Les réunions virtuelles ont également permis de coordonner les initiatives du consortium. Au mois de mai dernier, une « tournée de sensibilisation nationale » dans 60 localités a assuré la promotion de pratiques respectueuses des forêts auprès de quelque 7 000 femmes et 300 hommes. Cette campagne avait notamment pour objectif de promouvoir l'utilisation de foyers améliorés afin de réduire celle du charbon de bois.

« Ces initiatives montrent aux femmes qu'elles peuvent être des actrices du changement et qu'elles ont la capacité de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la représentation féminine dans les activités du processus REDD+ », explique Brigitte Acakpo-Addra.

La présidente du consortium a récemment été choisie pour représenter les femmes au sein du Comité national REDD+, plus haut organe décisionnel du pays en la matière. Ses projets pour la suite ? Continuer à promouvoir une exploitation plus respectueuse et



durable des forêts auprès d'un plus grand nombre d'habitants, créer des comités de suivi dans les villages, mais aussi aider des pays comme le Burkina Faso et Madagascar à fédérer les femmes autour de cet enjeu.

LE SOUTIEN DE LA BANQUE MONDIALE

L'action menée par le CF-REDD+ pour lutter contre la déforestation au Togo et valoriser le rôle socioéconomique des femmes mérite d'être saluée. C'est aussi un exemple dont pourraient s'inspirer d'autres pays soucieux d'associer davantage les femmes à la préservation des forêts.

En ce qui concerne la Banque mondiale, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (a) continue d'aligner ses activités sur la stratégie institutionnelle en matière de genre et d'égalité des sexes (a). Concrètement,

il s'agit de veiller à ce que les femmes soient traitées en partenaires et pleinement associées à la conception et à la mise en œuvre des projets de préservation des forêts. En s'appuyant sur cette stratégie et sur le plan d'action qui l'accompagne, le FCPF collabore avec les pays pour identifier les nouvelles initiatives qui pourront servir d'amorce à l'intégration systématique de la question des femmes dans les programmes de réduction des émissions dues à la déforestation.

À cet égard, l'exemple du Togo s'avèrera particulièrement utile. Il s'agit d'une illustration concrète de ce que représente le processus REDD+ : à savoir non seulement un engagement à réduire l'empreinte carbone liée à la déforestation, mais aussi un vecteur pour ancrer l'inclusion sociale et l'égalité des sexes dans le développement durable.

RAPPORT BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS :

Albert AGBEKO

La presse togolaise entre « avancées, stagnations et régressions inquiétantes ».

Quatre ans après sa dernière publication, le Baromètre des médias africains (BMA)- Togo a livré ce 14 Février 2018 sa version de 2017 concernant l'Etat de la presse au Togo. De cette enquête, il ressort un point fondamental, la presse togolaise est entre avancées, stagnations et régressions inquiétantes.

Le Baromètre des médias africains (BMA) est une description en profondeur et une évaluation compréhensive de l'environnement médiatique sur le continent africain. A la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, le BMA est un exercice d'auto-évaluation effectué par des Africains et selon des critères et déclarations africains.

Dans la pratique, le BMA est mis en œuvre avec un panel d'experts qui comprend des représentants des médias et des représentants de la société civile en nombre égal. Ce panel s'attèle à une auto-évaluation de l'environnement des médias à l'aide de 39 indicateurs repartis en quatre secteurs à savoir : la promotion et



Dr Rudolf Traub remettant le rapport au directeur de radio Lomé

l'effectivité de la liberté d'expression, de la communication audiovisuelle, la diversité, l'indépendance et la durabilité du paysage médiatique, les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau. Pour le Secrétaire général de l'Union

des journalistes indépendants du Togo (UJIT), Mme Patricia Adjissékou, « C'est donc un document scientifique de référence qui nous interpelle tous » car il donne l'opportunité de se rendre compte de comment se porte la presse togolaise.

Cette enquête qui est à sa troisième édition au Togo fait l'analyse croisée des précédentes publications entre 2010 et 2017 et montre des avancées, des stagnations ainsi que des régressions inquiétantes.

Au nombre des avancées, on peut noter l'avènement de la loi de 2016 sur l'accès à l'information et à la documentation publique. On note également la multiplicité des sources d'information avec l'apparition des nouveaux médias en ligne.

Par rapport aux stagnations, le rapport fait observer que les médias

au Togo sont restés peu viables économiquement et sont politisés dans leur immense majorité.

Quant aux régressions inquiétantes, elles concernent la dégradation de la liberté d'expression et le non respect des normes professionnelles, en l'occurrence l'éthique et la déontologie par les acteurs des médias eux-mêmes.

Ce rapport est possible grâce à l'appui de la Friedrich-Ebert - Stiftung (FES). Son Représentant résident Dr Rudolf Traub a, au cours de la cérémonie, déclaré qu'il n'est pas réaliste d'envisager une démocratie fonctionnelle sans une presse professionnelle et responsable qui s'impose effectivement comme le quatrième pouvoir. D'où l'engagement de FES à le Togo pour une presse forte, indépendante et professionnelle.

Le PAEIJ-SP pose les bases d'un partenariat dynamique pour un financement de l'agriculture commerciale

Charles KOLOU (Stagiaire)

Depuis 2016, le gouvernement togolais a initié, dans l'objectif de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs, le projet d'appui à l'Employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP).

Spécifiquement, ce projet vise à développer l'entrepreneuriat agro industriel, à promouvoir l'agriculture commerciale et à offrir des conditions d'emploi plus favorables aux jeunes et réduire la pauvreté. Pour y parvenir, la cellule de pilote s'est engagée à la mobilisation des partenaires financiers et techniques.

Dans cette dynamique et afin d'amener les partenaires financiers à disposer d'informations nécessaires pour bien analyser les opportunités qu'offrent les activités agricoles en lien avec les chaînes de valeur agricoles et les clusters agro-industriels dans les filières maïs, manioc, soja, petits ruminants et volailles ciblées par le projet, la cellule de coordination du PAEIJ-SP a organisé du 07 au 09 février un « atelier d'immersion et de formation » à l'endroit de 5 institutions financières.

« Le projet ne dispose pas des ressources pour financer les projets des jeunes mais nous les aidons à structurer leur projets et à obtenir un appui financier auprès des institutions qui ont bien accepté nous accompagner. Donc le but du présent atelier est de permettre aux institutions de financements de comprendre d'abord le PAEIJ-SP mais aussi le mécanisme de financement qui est un peu différent des mécanismes habituels et aussi à se connaître entre eux et se partager d'information », a précisé le directeur de la jeunesse, Arime

Anala, représentant le Coordinateur du projet.

Il s'agissait aussi pour la cellule de coordination du PAEIJ-SP d'échanger avec ses partenaires financiers participants (groupe ORABANK Togo, COOPEC AD et Iléma, la mutuelle ASJD et Promo-Finance) sur son approche de mise en œuvre et le processus de sélection des primo-entrepreneurs afin d'aboutir à un partenariat dynamique pour le financement de l'agriculture commerciale.

Cette rencontre a permis après partage de la pratique en matière de financement des chaînes de valeur agricoles promues par le projet, de susciter l'intérêt des institutions de financement partenaires au financement de l'agriculture.

Le PAEIJ, a accompagné en 2017, entre autres 286 jeunes entrepreneurs individuels à finaliser leur plan d'affaires et a mis en relation avec les PME et les agrégateurs.

En outre 443 groupements de producteurs se sont engagés dans le cadre du projet à produire et à livrer le manioc, le maïs et le soja aux PME de transformation et aux agrégateurs. Aussi, deux (2) PME de transformation et 4 agrégateurs pour un montant global de 360 millions et un financement global de 48 millions pour les primo producteurs et groupements.

Charmel

Service Nettoyage

Services d'entretien et de nettoyage commercial, industriel et résidentiel

Propreté - Rapidité - Efficacité

Professionnels

Traitement de marbre cristallisation - Entretien Bureau - Dératisation
Nettoyage d'ateliers - Entretien de locaux commerciaux - Nettoyage fin de chantiers - Nettoyage des façades - Enseignes - Entretien sanitaire
Désinsectisation - Lavage de moquettes - Aérogonnage

Particuliers

Nettoyage à domicile - Nettoyage des vitres - Shampoing moquettes
Lessivage murs - Décapage sols - Nettoyage après sinistre

Nos équipements: Autolaveuse, monobrosse, aspirateur ...

L'expert de la propreté ...

Agoè Assiyéy Carrefour Bleu en face de SYLICONTO

Contact: (00228) 90 11 40 94

INTERVIEW : MR KURONES, ARTISTE, ARRANGEUR

✪ Wilfried ADEGNKA

« Je vous donne le temps de me suivre et je prends le temps pour vous satisfaire en faisant bien les choses. »

Révéle au public en 2005 par son style de rap hardcore avec un flow assez rapide, Sambiani Aliporta Fitinkua aka Mr Kurones, après une longue absence sur la scène musicale, il a signé son retour récemment avec son nouveau single « Ayayaya ». Découvrons l'artiste !

Focus Infos : Qui est Mr Kurones

Mr Kurones : Je suis un jeune togolais d'une trentaine d'année, passionné de musique en particulier le HipHop, très attaché à l'arrangement, Afreka Records est mon label de production.

FI : Ton parcours musical ?

Mr Kurones : En 2005 je sors de l'ombre si tu veux avec le titre « Kurones ». On entendra encore parlé de moi en 2007 avec le projet « Régiment » où je partage des titres de chansons avec des artistes togolais reconnus dans le milieu. 2009 il y'a eu le titre « Succès » en duo avec Kollins. en 2010 je reçois le Prix Spécial Meilleur Arrangeur au Togo HipHop Awards.

Ce prix va faciliter la rencontre avec Bebi Philip de la Côte d'Ivoire avec qui nous ferons une chanson baptisée « Toujours dedans ». Mon premier album griffé Résurrection sortira en 2011. Je remercie au passage Sidiki Diabaté qui à l'époque a collaboré avec moi sur le titre « Lettre à mon père ». Cette même année je remporte le Prix Meilleur Featuring pour le titre « I'm Gone » que j'ai réalisé avec Omar B (Togo HipHop Awards, 2011).

En 2013 on me remarque au côté de Malek Ik et Papou pour le titre « My Lady », l'année qui suit en 2014 donc « Nakuri » me fera une belle presse au côté de Richard Flash (Benin) et Nash (Cote d'Ivoire). Après une pause je suis revenu en 2015 avec le single Mr Kurones « Olomi » et là me revoici avec le titre « Ayayaya » sorti le 01 Février dernier

FI : On t'a connu grâce au hardcore mais aujourd'hui t'es dans un style plus dilué, pourquoi ce changement ?

Mr Kurones : Je pense que beaucoup m'ont connu sur un format assez chaud, beat rapide, flow rapide et ce qui va avec. Pendant mon temps de pause j'ai pris le temps de revoir tout ce qui a été fait et tout ce qui se passe autour de moi. C'est sûr que les choses changent, la musique évolue avec le temps et les personnes, je ne suis pas aveugle

ni indifférent à ces changements, pour mon retour il fallait voir tous ces nouveaux univers, m'adapter et proposer quelque chose qui ne soit pas trop décalée de ma vision de la musique et qui pourrait plaire autant aux fans qui m'ont connu et ceux que je découvre à présent habituer à quelque chose d'autres.

FI : Pourquoi le choix de pencher pour l'arrangement par moment ou celui de l'artiste et aujourd'hui revenir à la chanson ?

Mr Kurones : Il m'est difficile de séparer l'arrangeur du rappeur que je suis, il m'est arrivé par

milieu, quand tu ne les ressens plus ça ne sert à rien de forcer. Un manque d'inspiration pas du tout car en tant qu'arrangeur il m'arrive d'aller au-delà de ma feuille de route, je parle de chanson avec les artistes, il m'arrive de chanter d'ailleurs avec certains juste en studio pour trouver les mélodies, les lignes à suivre mais je dois vous avouer qu'il m'est arrivé de poser sur des chansons pas forcément locales.

FI : Peut on dire que ton retour avec le single « Ayayaya » est définitif ?

moment de ne ressentir aucune sensation pour l'une ou l'autre de ces casquettes du coup je trouvais mon réconfort dans l'une plutôt que l'autre.

Si je reviens dans la chanson aujourd'hui d'une part c'est parce que j'avais ce besoin de retrouver les sensations du mirco et de la scène mais il faut dire que je prenais mon temps. Des échanges avec le label JokerGroup ont certainement accentué l'envie de revenir parce que avec eux on parle toujours musique rien que musique.

FI : On a souvent remarqué des blancs dans ta carrière musicale, disparaître pour réapparaître, à quoi cela est dû, un manque d'inspiration ?

Mr Kurones : Comme je viens de le dire plus haut les sensations jouent beaucoup dans notre

Mr Kurones : Oui je peux me permettre de le dire car « Ayayaya » n'est que le premier jet d'une trilogie baptisée « Amusement » et pas que, il est programmé pour 2018 mon deuxième album titré « Demi Dieu » 7 ans après le premier « Résurrection », il était temps de revenir sinon ça aurait le goût amère d'un adieu mon absence.

FI : Quelle histoire raconte ce single ?

Mr Kurones : « Ayayaya » est tout simplement un délire d'un soir, on tenait à amuser la galerie d'où le titre du projet « Amusement ».

Il s'agit d'un jeune qui une fois en boîte drague toute celle qui passe et au final il tombe sur une fille qui semble smatcher avec lui mais durant la soirée des questions lui viennent à l'esprit, qui est elle vraiment, sait-elle faire la cuisine, quelles sont ses attributs bref voila

un peu, la suite de l'histoire est gravée dans les deux prochains titres.

FI : Pourquoi avoir choisi ce canal pour dénoncer ces faits de société ?

Mr Kurones : Le canal le plus simple pour un artiste afin de passer un message c'est son art. un sculpteur ferait une sculpture, un potier un pot, un poète un poème, en tant que rappeur il est clair que se serait une chanson pour partager un message qui me tient à cœur et que vivent sans nul doute d'autres jeunes hommes ou femmes.

FI : Quelles sont tes références ?

Mr Kurones : Les Beatles, The Rolling stones, James Brown, Scorpions, Phil Collins et je vous épargne d'autres, ce sont des personnages que mon père écoutaient et écoutent encore, me concernant j'ai dans ma jeunesse eu un faible pour 2Pac, Shurik'n (membre du IAM) et le Saian Super Crew.

FI : Ta playlist actuelle ?

Mr Kurones : Je ne pourrais vous le dire car j'écoute de tout, je suis ouvert à tout genre de musique mais je ne vous cache pas que le

titre « Samurai » de Shurik'n résonne très souvent dans ma tête.

FI : Quel est ton processus de création pour bâtir une chanson ?

Mr Kurones : Cela part d'une idée, ensuite on trouve les mots donc le texte qui va avec, la mélodie suit après car elle est vitale pour le reste, la suite c'est la pose et un suivi après par l'équipe qui a toujours son mot à dire.

FI : Qu'est ce qui est le plus gratifiant dans la pratique de la musique ?

Mr Kurones : Que le public chante avec toi sur scène, connaisse tes chansons, te porte, que les fans réagissent sur les réseaux sociaux bref lorsque t'es validé par les fans.

FI : Ton coup de gueule ?

Mr Kurones : Il faudrait que l'artiste vive de son art.

FI : Quels sont tes ambitions pour le futur ?

Mr Kurones : Je viens juste d'arriver donc je vous donne le temps de me suivre et je prends le temps pour vous satisfaire en faisant bien les choses.

FI : Un mot à tes fans ?

Mr Kurones : Merci, merci et merci. Depuis le 01 février je me rends encore compte de l'importance du métier qui est le nôtre, artiste et du plus que l'on peut apporter à des gens et l'amour que ces derniers peuvent nous donner sans rien attendre en retour. Il n'y a pas de mots pour expliquer tout ce que je ressens, c'est à la fois un sentiment de bonheur mais aussi de crainte car on tient à être à la hauteur de ceux qui nous portent.

Je ne pourrais pas terminer cette interview sans dire merci à FOCUS INFOS pour cette interview qui me remplit de joie et bon moment à vos lecteurs.

10 février 2008 – 10 février 2018 : Jubilé d'Étain de la boutique Vlisco Lomé

Le samedi 10 février, la Boutique Vlisco Togo a fêté ses 10 ans d'existence. A cette occasion, il a été organisé à l'endroit des clients et de ceux qui ont souhaité y prendre part, des instants conviviaux dans ladite boutique pour remercier ceux qui ont contribué à sa bonne marche, à son développement et à sa réussite. Les résultats du concours Vlisco Fashion Fund 2017 ont été proclamés au cours de la cérémonie.



M. Louis Philippe BARTET DG VAC-Togo souhaitant la bienvenue aux invités



Les invités



Finalistes du concours Vlisco Fashion Fund 2017



Remise de prix par M. BARTET à Mlle LAVOE Yawa Nina lauréate du concours Vlisco Fashion Fund 2017



Défilé mannequin d'un jour



Vue d'ensemble mannequins d'un jour



Remise de cadeaux aux invités



Staff de la boutique Vlisco avec l'administration VAC-Togo

SAHAM ASSURANCE VIE

VIE - DÉCÈS - CAPITALISATION



Rejoignez la grande famille



SAHAM
Assurance Vie|Togo

Avancez Librement

10, Av. Sylvanus Olympio, Tel:(228) 22 22 93 64 / 65, Fax: (228) 22 21 73 58
E-mail:togo@sahamassurance.com